Admis par la Municipalité
de la Commune de Nyon
dans sa séance du 1er décembre 1980.

Soumis à l'enquête publique
au Service de l'urbanisme
du 19 mars au 20 avril 1982
et du 9 septembre au 10 octobre 1983.

Adopté par
le Conseil communal de Nyon
dans sa séance du 13 juin 1983.

Approuvé par
le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
dans sa séance du 16 novembre 1984.

COMMUNE DE NYON

PLAN GENERAL D' AFFECTATION

Echelle 1: 10'000 / Cadastre version 12/2008

MISE A JOUR AU 19.02.2009 / mv

Service de l'urbanisme 3, place du Château CP 1112 CH-1260 Nyon

LEGENDE :

AFFECTATION DES ZONES

- Zone urbaine de l'ancienne ville
- Zone de l'ordre contigu
- Zone de l'ordre non contigu
- Zone de villas
- Zone industrielle A
- Zone industrielle B
- Zone artisanale
- Zone d'utilité publique
- Zone intermédiaire
- Zone de verdure
- Aire forestière
- Zone agricole
- Aire viticole

PLANS DE QUARTIER

LEGALISE/A REALISER

- A vocation d'ancienne ville
- A vocation d'ordre contigu
- A vocation d'ordre non contigu
- A vocation de villas
- A vocation industrielle A
- A vocation industrielle B
- A vocation artisanale
- A vocation d'utilité publique

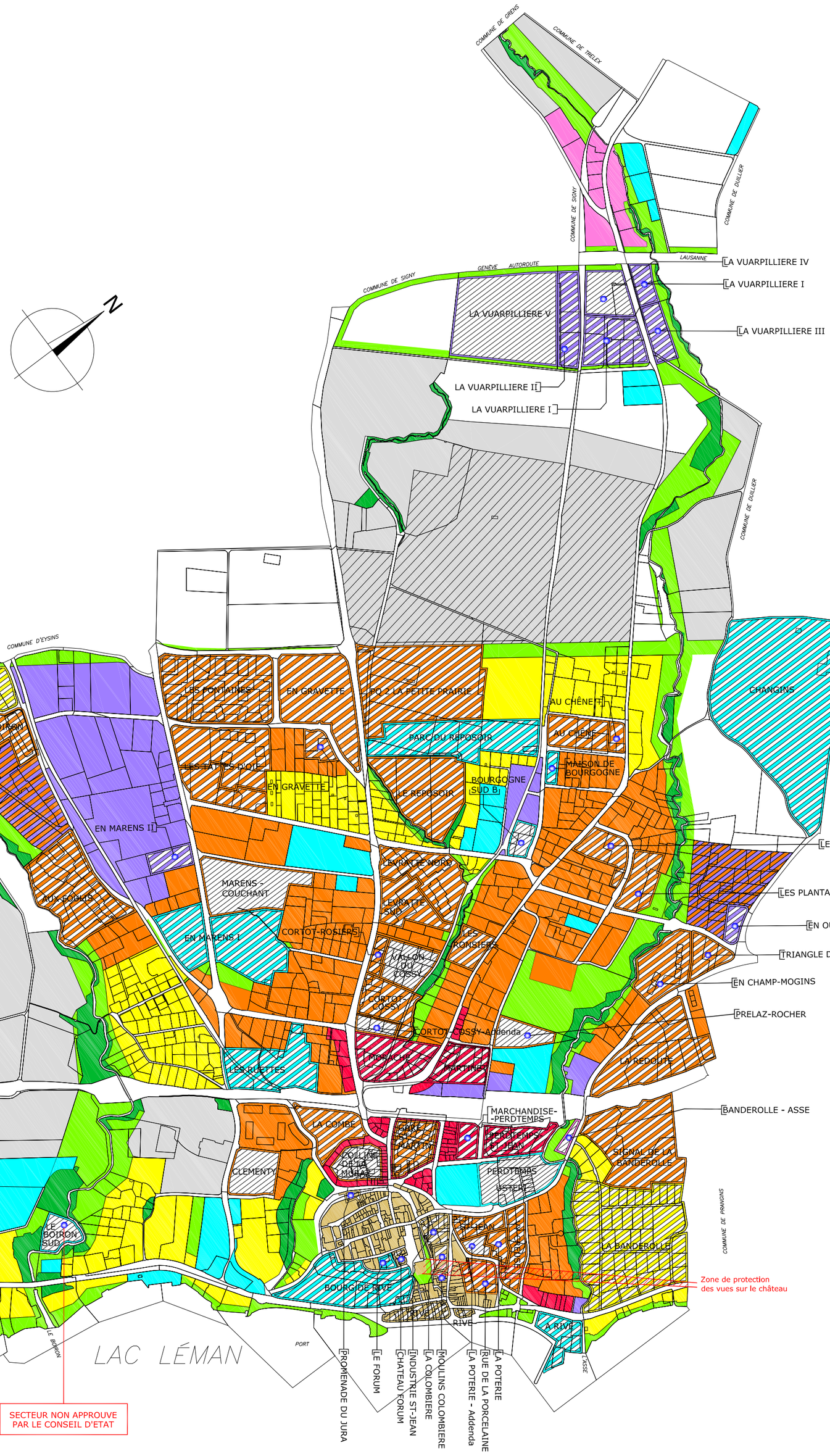

Ce plan n'a pas de valeur juridique. L'exemplaire du plan ratifié par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud peut être consulté au Service de l'urbanisme de la Commune de Nyon